



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 23 juin 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 18	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 23	

Date de la convocation : 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : OFFROY Patrick

Étaient présents : GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, ROUSSEL Mylène, DIGUET Thierry, ZUCCOLO Isabelle, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, PROD'HOMME Isabelle, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BENOIT Dominique, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, BENARD Sandie, BOURDEILLE Christian

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : SPRUTTA-BOURGES Nathalie à MONGIN Claude, SEVESTE Arnaud à USSEGLIO-VIRETTA Guy, DANSOU Viviane à BENARD Sandie, VACHER Gérard à BADOZ-GRIFFOND Yvonne, TRANGOSI Renaud à GARCIA ROBIN Jean-Paul

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane



DELIBERATION N° 02025_055 : Adoption du règlement intérieur du personnel de la collectivité

Entendu l'exposé de M. Claude MONGIN, adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires, à l'enfance et au personnel communal, relatif à l'adoption du règlement intérieur du personnel de la collectivité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets applicables en matière de temps de travail, de compte épargne temps, de don de jours, d'astreinte, de formation et de régime disciplinaire ;

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 4 juin 2025 ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025**

ID : 077-217702158-20250623-02025_055-DE

Brezel
Levraut

Considérant la nécessité de doter la collectivité d'un règlement intérieur à jour des obligations légales et réglementaires en matière de gestion des ressources humaines ;

Considérant l'importance de garantir un cadre équitable, lisible et partagé pour l'ensemble des agents publics, quel que soit leur statut ;

Considérant que le présent règlement vise à organiser de manière harmonisée les conditions de travail, les modalités d'exercice, les obligations et les droits de l'ensemble du personnel ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du personnel de la commune de Gretz-Armainvilliers, annexé à la présente délibération (**annexe 4**) ;

DÉCIDE que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier ce règlement à l'ensemble des agents de la collectivité, à en organiser la diffusion, et à veiller à sa stricte application ;

PRÉCISE que toute modification future de ce règlement devra être soumise à l'avis du Comité Social Territorial, puis adoptée par délibération du Conseil municipal.

Fait et délibéré en séance le 23 juin 2025.

Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul

